

15/08/2016

Méthodologie des indices CGE-EMB



Etienne Thomas
CONSEIL DES GESTIONNAIRES EN ÉMERGENCE

Table des matières

Introduction	1
Critères d'admissibilité.....	1
Construction des Indices CGE-EMB.....	1
Construction des Benchmarks.....	2
Publication des Indices CGE-EMB.....	3
Avis de non-responsabilité.....	3
Contacts.....	3

Introduction

Le Conseil des Gestionnaires en Émergence (CGE) est un organisme à but non lucratif dont la mission est de promouvoir et contribuer à la croissance des gestionnaires émergents canadiens en démontrant aux allocateurs d'actifs les avantages d'investir auprès des gestionnaires émergents locaux.

Pour mesurer la performance des gestionnaires d'actifs composant le CGE, trois indices seront créés :

1. Indice CGE-EMB QC Actions

2. Indice CGE-EMB QC Titres à revenus fixes

3. Indice CGE-EMB QC Placements alternatifs

Ces indices seront mis à jour mensuellement et auront pour objectif de montrer une performance consolidée des fonds gérés par les gestionnaires de portefeuille émergents québécois.

Critères d'admissibilité

Pour les Firmes

Chaque firme représentée dans les Indices CGE-EMB doit être membre du Conseil des Gestionnaires en Émergence.

Pour apparaître dans les Indices CGE-EMB Actions et Placements alternatifs, les firmes doivent avoir des actifs sous gestion d'une valeur de 1 (un) milliard \$CAD ou moins.

Pour apparaître dans l'indice Titres à revenus fixes, les firmes doivent avoir des actifs sous gestion d'une valeur de 5 (cinq) milliards \$CAD ou moins.

Pour les Gestionnaires

Tous les gestionnaires agissant par l'intermédiaire de leur firme doivent être inscrits correctement auprès des institutions correspondantes. Au Québec, les gestionnaires de portefeuilles ou de fonds doivent être correctement inscrits auprès de l'AMF.

Pour les Fonds

Les fonds constituant les Indices CGE-EMB doivent être audités au moins une fois par an. Tous les fonds doivent être offerts soit par Prospectus, Notice d'offre ou sous dispense de prospectus selon les règles en vigueur auprès de l'AMF. Tous les fonds non conformes ne seront pas représentés dans les Indices CGE-EMB.

Les fonds doivent posséder un historique de rendements d'au moins 6 mois.

Construction des Indices CGE-EMB

Poids des fonds dans les Indices CGE-EMB :

Tous les fonds seront équipondérés et auront donc la même importance à l'intérieur des indices.

Part du fonds sélectionnée et frais de gestion :

La part sélectionnée de chaque fonds sera celle de référence pour la classe institutionnelle (Classe F habituellement). Une analyse plus approfondie de chaque fonds permettra de déterminer la part adéquate. La performance étudiée de chaque fonds sera nette de tous les frais (frais de gestion et frais de performance).

Devise des fonds :

La Valeur Nette des Actifs du fonds (ou Net Asset Value (NAV) en anglais) mensuelle de chaque fonds devra être libellée en dollars canadiens (\$CAD). Tout fonds répertoriant sa performance uniquement dans une autre devise verra sa NAV convertie au taux de change en vigueur au moment de la collecte de la NAV (taux de change spot).

Calcul des indices :

Les trois indices partiront le 1^{er} Janvier 2016 avec une valeur de 1000 (unité en \$CAD).

Calcul de la NAV totale de l'indice :

$$NAV_t = NAV_{t-1} \times (1 + R_t)$$

Où R_t est la variation en pourcentage de la valeur totale de l'indice de t-1 à t.

$$R_t = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^n R_t^i$$

R_t^i est le taux de rendement du fonds i au temps t .

n est le nombre de fonds dans l'indice.

Rebalancement des indices :

Tout ajout ou suppression de fonds dans les Indices CGE-EMB sera suivi d'un ajustement des poids des fonds toujours présents dans les Indices CGE-EMB.

Tout changement (nouvelle inclusion ou suppression de fonds notamment) sera précédé d'une approbation par le Conseil d'Administration du CGE.

Construction des Benchmarks

Dans le but de comparer et d'évaluer la performance consolidée de tous les fonds représentés dans ces trois indices, nous allons créer un benchmark pour chaque indice. Ces trois benchmarks seront une équipondération des différents benchmarks utilisés par chaque fonds.

- 1. Benchmark CGE-EMB QC Actions**
- 2. Benchmark CGE-EMB QC Titres à revenus fixes**
- 3. Benchmark CGE-EMB QC Placements alternatifs**

À noter que les benchmarks utilisés pour chaque fonds seront sélectionnés sur les bases de notre collaborateur FUNDATA. Si un même fonds possède différentes stratégies, nous prendrons le benchmark de la stratégie dominante.

Publication des Indices CGE-EMB

Les Indices CGE-EMB seront publiés sur une base mensuelle tous les 15 du mois suivant la performance des fonds, sur le site internet du CGE ainsi que sur toute autre plateforme partenaire.

Avis de non-responsabilité

Les Indices CGE-EMB (« les Indices CGE-EMB ») servent uniquement à titre d'information et ne devraient pas servir de conseils de placement, financiers ou autres, et il ne faut pas se fier à de telles informations pour de tels conseils. Le Conseil des Gestionnaires en Émergence (CGE), Finance Montréal et Fundata Canada Inc. (« les Partenaires ») ne sont pas des conseillers en placements et l'inclusion d'un fonds dans les Indices CGE-EMB ne constitue pas une recommandation par les Partenaires d'acheter, de vendre ou de détenir des titres détenus par un tel fonds ni ne doit être considérée comme étant un conseil d'investissement. Dans toutes les mesures permises par la loi, les Partenaires déclinent toutes représentations, garanties et conditions, explicites ou implicites, dans le cadre des Indices CGE-EMB, y compris, sans s'y limiter, toutes les représentations, les garanties et les conditions quant à l'exactitude, la pertinence, l'exhaustivité, la disponibilité, l'absence d'erreurs ou d'omissions, la qualité ou l'aptitude à une fin particulière. Les Partenaires ont créé ces Indices à partir d'informations obtenues de sources qu'ils croient fiables, mais ne fournissent aucune représentation ou garantie quant à la l'exactitude ou l'exhaustivité de ces informations. Les Partenaires ne tiennent pas compte des besoins d'un utilisateur particulier des Indices CGE-EMB au moment d'établir ou de calculer les Indices CGE-EMB. En aucun cas les Partenaires ne seront tenus responsables des dommages, frais ou pertes résultant de tout usage qu'il pourrait être fait des Indices CGE-EMB, même si les Partenaires ont été avisés de la possibilité de ces dommages. Les points de vue, opinions et conseils de tierces parties dans le cadre des Indices CGE-EMB sont ceux des auteurs et ne représentent pas ceux des Partenaires. Les Partenaires n'ont pas préparé, révisé ou mis à jour le contenu des tiers et les Partenaires n'assument aucune responsabilité concernant le contenu de ces informations.

Contacts

Conseil des Gestionnaires en Émergence

Geneviève Blouin – Présidente

gblouin@altrinvest.ca

+1 514-443-4397

Étienne Thomas – Directeur de Projet

indice@emergingmanagers.ca

+1 514-692-2402

Finance Montréal

Matthieu Cardinal – Vice-président, Affaires publiques et partenariats stratégiques

matthieu.cardinal@finance-montreal.com

+1 514-287-1540 #227

Fundata Canada Inc.

Jocelyn Courcelles – Directeur Relations des Affaires

jocelyn.courcelles@fundata.com

+1 888-328-9174 #217